

Notification de clearing n° 6

Zurich, le 24 octobre 2007

Chers adhérents SIS x-clear,

Dans l'actuel modèle de gestion des risques, la valeur à risque (VAR) par titre est calculée sur la base des historiques de prix des deux dernières années (env. 500 jours). Pour l'essentiel, ce modèle a fait ses preuves pendant les deux dernières années. En cas de variation à court terme de la volatilité du marché des actions, le modèle s'est par contre avéré trop peu flexible.

La SIS x-clear met tout en œuvre pour prendre en compte les exigences élevées du marché et des autorités de surveillance et pour garantir un intervalle de confiance de 99%. C'est pourquoi nous allons optimiser le calcul du versement initial comme suit: en plus de l'ancienne VAR, on calculera désormais une VAR à court terme reposant sur les prix des trois derniers mois. En cas de divergences, c'est la VAR la plus élevée qui sera retenue. La nouvelle procédure de calcul sera appliquée à partir du 5 novembre 2007. Le processus de communication du total des marges requises, la gestion des garanties et les autres processus commerciaux ne sont pas concernés par la nouvelle procédure de calcul.

La SIS x-clear va aussi intégrer la nouvelle méthode de calcul des marges à son règlement et vous fera parvenir séparément les versions remaniées des dispositions de clearing pour virt-x et la SWX.